

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2018

OBJET :

Ouvertures dominicales des commerces en 2019

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année.

Cette liste doit être arrêtée par le Maire, conformément à l'article L3132-36 du Code du travail, avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, il convient, que la décision du Maire intervienne après avis du conseil municipal, et dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La Métropole du Grand Nancy a donc été saisie en date du 18 septembre 2018 afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- 5 dimanches pendant les fêtes de fin d'année : 01/12, 08/12, 15/12, 22/12 et 29/12,
- 2 dimanches pour l'ouverture des soldes : 06/01 (soldes d'hiver) et 30/06 (soldes d'été),
- le 1^{er} dimanche des vacances de printemps : 07/04.

Afin de dynamiser le commerce local sur le territoire communal, il est proposé l'ouverture de 2 dimanches supplémentaires les 5 mai et 24 novembre 2019.

PROPOSITION

Il est proposé d'émettre un avis sur les dates proposées ci-dessus afin de permettre aux commerces de détail présents sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy de déroger à 10 reprises, pour l'année civile 2019, à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-36 du Code du travail.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 voix contre (M. THOUVENIN) et 1 abstention (M. VOGIN), émet un avis favorable aux dates proposées.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 12 décembre 2018.

Pour Extrait



Michel BREUILLE,

Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2018
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2018
- Affichage du compte-rendu le :	14 décembre 2018
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} mars 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME LEDROIT, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à M. ROSSIGNON
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- MME SAGET à M. LAURENT
- M. GONCALVES à MME SIMONNET
- MME PAGELOT à M. LEINSTER
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. SAPIRSTEIN

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

